Zeitschrift: Nachrichten der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare und der Schweizerischen Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles de l'Association des Bibliothécaires Suisses et de l'Association Suisse de Documentation

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation

Band: 24 (1948)

Heft: 6

Artikel: Le cours international d'été pour bibliothécaires organisé par l'Unesco et l'IFLA

Autor: Borgeaud, Marc-Aug.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-770909

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NACHRICHTEN
DER VEREINIGUNG SCHWEIZER. BIBLIOTHEKARE
und der
SCHWEIZER. VEREINIGUNG FÜR DOKUMENTATION
Redaktion : Schweizer. Landesbibliothek, BERN

NOUVELLES
DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES SUISSES
et de
L'ASSOCIATION SUISSE DE DOCUMENTATION
Rédaction : Bibliothèque nationale, BERNE

24. Jahrg. Nov.-Dez. | 1948 No 6 | 24e année Nov.-déc.

LE COURS INTERNATIONAL D'ÉTÉ POUR BIBLIOTHÉCAIRES ORGANISÉ PAR L'UNESCO ET L'IFLA

Rapport présenté au Comité de l'ABS

par Marc-Aug. BORGEAUD

Le premier cours international d'été a eu lieu en Angleterre du 2 au 28 septembre 1948 ; il a été organisé par l'Unesco en collaboration avec la Fédération internationale des Associations de bibliothécaires.

But. Le thème central du cours était : Les bibliothèques de lecture publique et les services qu'elles peuvent rendre, notamment à l'éducation populaire et à la compréhension internationale.

Ce thème central était précisé par les buts généraux que l'Unesco proposait aux participants :

1. Déterminer les moyens de rendre plus efficace le rôle joué par les bibliothèques en tant que centres d'éducation populaire et d'éducation de base.
2. Etudier les remèdes aux difficultés fondamentales qui entravent le développement des bibliothèques, notamment dans les pays dévastés, et qui rendent impossible le plein succès des activités éducatives des bibliothèques publiques.

3. Faire mieux comprendre aux participants les objectifs de l'Unesco, notamment en ce qui concerne l'action des bibliothèques publiques en faveur de la compréhension internationale et donner à l'Unesco une idée plus précise de la manière dont les problèmes se présentent à cet égard dans les différents pays.
4. Donner aux participants l'expérience d'une communauté internationale de vie et d'étude.

Participation. Les invitations ont été envoyées aux bibliothèques des pays membres de l'Unesco, en mai 1948. La Suisse était considérée comme faisant virtuellement déjà partie de l'organisation. Le nombre des participants étant limité à 50, la délégation d'un pays a été fixée à 4 membres au maximum, vu la quantité des demandes d'inscription.

Le choix des participants a été fait soit par les Commissions nationales, ou par les organismes de coopération de l'Unesco, soit par les Ministères de l'éducation ou les Associations nationales de bibliothécaires.

21 nations étaient représentées ainsi que les cinq continents. On remarquait les participants de certains pays de l'Est, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie. On notait aussi les fortes délégations des Etats de l'Europe occidentale, scandinave et de l'Amérique du Nord qui avaient occupé au maximum la place à elles réservée. La Suisse n'avait qu'un représentant désigné par l'ABS. Certains délégués étaient envoyés en mission officielle, munis de passeports diplomatiques.

Les conditions posées par l'Unesco pour l'inscription des candidats étaient:

1. Etre âgé de moins de 40 ans;
2. Parler couramment l'anglais ou le français et, si possible, les deux;
3. Exercer la profession de bibliothécaire, de préférence dans une bibliothèque publique;
4. Pouvoir être appelé à jouer un rôle de premier plan dans le développement des bibliothèques de son pays.

En fait les participants étaient en général soit des directeurs de bibliothèques ou leur adjoint, soit des inspecteurs de bibliothèques ou des bibliothécaires chargés de bibliothèques spéciales. La plupart s'occupaient directement de l'organisation de la lecture publique dans leur pays.

Organisation. L'Unesco, avec l'aide du Gouvernement britannique, a pris à sa charge la plus grande partie des frais occasionnés par le cours, le logement et l'entretien des délégués, les dépenses du voyage restant à la charge des Etats membres. Pour se rendre

compte de l'effort financier accompli par elle, on peut évaluer à 500 dollars environ le coût de chaque participant. L'Unesco a été aidée pour recevoir les délégués par le *British Council* et elle a établi son programme en étroite collaboration avec l'Ecole de bibliothécaires de Londres (University College) et la *Library Association of Great Britain*. La direction a été confiée à M. Arne Kildal, directeur des bibliothèques de lecture publique et des bibliothèques scolaires de Norvège. Il était assisté par M. Charles Nowell, directeur de la Central library de Manchester et président de la Library Association et par trois chefs de groupes, MM. L. Carnovsky, professeur à l'Ecole de bibliothécaires de Chicago, Ch. Depasse, inspecteur général des bibliothèques de lecture publique de Belgique et S. R. Ranganathan, bibliothécaire honoraire de l'Université de Delhi. Le secrétariat était assuré par le personnel de l'Unesco.

La première partie du cours s'est déroulée du 2 au 19 septembre à Manchester. Les conférences ont été données à Ashburne Hall, vaste ensemble de bâtiments, situé au milieu d'un grand parc, et fondation rattachée à l'Université de Manchester. Les participants y étaient également logés et y prenaient leurs repas. Cette situation a permis d'établir entre eux des liens d'amitié et de collaboration qui leur ont été précieux.

Du 20 au 28 septembre, les cours ont été donnés à Londres, à Chaucer House, siège de l'Association britannique des bibliothécaires. Ce transfert a donné la possibilité aux participants d'assister aux séances de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (IFLA) dont le comité tenait sa réunion annuelle à cette époque. Ils ont pu, en outre, entendre une série de conférences données à leur intention par des délégués de l'IFLA. De nombreuses visites de bibliothèques (à Manchester, dans le Derbyshire, à Londres et à Oxford) ont illustré par des exemples concrets les enseignements théoriques et les discussions de groupes.

En outre, des réceptions offertes par le Ministère de l'éducation, le British Council, la Library Association, la Central library et le Lord Mayor de Manchester, les autorités du Comté de Derby donnèrent aux participants l'occasion de rencontrer de nombreux collègues de Grande-Bretagne et d'apprécier l'hospitalité anglaise à laquelle les circonstances difficiles que traverse le pays donnèrent d'autant plus de valeur.

Méthodes de travail. La caractéristique de l'activité de l'Ecole a été la participation constante des délégués que l'on désignait du terme inélégant, mais fort exact, de « participants ». Sur leur demande, un comité élu par eux fut adjoint à la Direction pour assurer une collaboration permanente.

L'enseignement se donnait sous trois formes : des cours généraux présentés par les membres de la Direction ou des conférenciers spécialistes des sujets étudiés. Ils étaient suivis de questions posées aux professeurs et d'exposés présentés par les participants sur les articles à l'ordre du jour. Puis des groupes de discussion reprenaient plus particulièrement certains points formulés sous forme de questions proposées par la Direction. Ces groupes, au nombre de quatre, dont un de langue française, étaient présidés par un des membres de la Direction. Pour chaque séance, un rapporteur désigné était chargé d'en établir le procès-verbal où devaient figurer les conclusions du groupe. Chaque procès-verbal était multigraphié et distribué le lendemain aux participants qui pouvaient ainsi se rendre compte du développement des discussions dans les autres groupes.

Pour faciliter le travail, chaque conférence était résumée dans l'autre langue officielle (anglais ou français) et le texte en était distribué un jour d'avance. En outre, toutes les discussions en séance plénière et toutes les communications étaient immédiatement traduites par un interprète officiel de l'Unesco.

La troisième forme d'enseignement était visuelle : visites de bibliothèques, présentations de films et d'expositions. Cette dernière méthode, bien mise au point, s'est révélée très fructueuse et pleine d'intérêt.

La collaboration des participants a été aussi caractérisée par les rapports qu'ils ont dû fournir. Ils avaient été priés d'apporter avec eux un exposé de 1500 mots sur un sujet choisi par les organismes chargés de leur désignation. Un certain nombre de ces exposés ont été lus et discutés en séance plénière. Le président de l'ABS m'ayant laissé toute liberté, j'ai présenté un rapport succinct sur : *Les bibliothèques de lecture et de vulgarisation en Suisse. Deux réalisations.* Après avoir donné un rapide aperçu historique, j'ai étudié, à la lumière des résultats obtenus, la situation administrative et financière, ainsi que les méthodes des deux plus importantes d'entre elles, la Pestalozzi-Bibliothek de Zurich et les Bibliothèques municipales de Genève. Le programme des cours prévoyait, en outre, que les étudiants auraient à rédiger une appréciation des bibliothèques de lecture publique de leur pays, à la lumière des connaissances qu'ils venaient d'acquérir. Estimant que cette appréciation consisterait en une critique des institutions existantes et d'autre part, que je n'avais pas été habilité par l'ABS pour présenter devant une réunion internationale un tel sujet, dépassant d'ailleurs ma compétence, j'ai pu, grâce à l'appui de mes collègues français, faire renoncer à ce projet. Il a été transformé en une appréciation des résultats obtenus par les cours et des possibilités d'étudier dans nos

pays respectifs la réalisation de certaines améliorations étudiées dans nos réunions. Les participants de chaque pays se sont groupés pour ne présenter qu'un seul rapport national sur ce sujet.

Programme de travail. Il était défini par le thème central du cours. Les activités contribuant à faire des bibliothèques de lecture publique des foyers d'éducation populaire et de compréhension internationale devaient être passées en revue et les plus importantes d'entre elles étudiées de façon approfondie par groupe.

Ainsi les objectifs de l'Unesco dans le domaine des bibliothèques furent présentés par Mr. E. J. Carter, chef de la Division des bibliothèques de l'Unesco et M. Jean Thomas, directeur général adjoint de l'Unesco, la philosophie des bibliothèques de lecture publique fut exposée par MM. Ranganathan et Carnovsky, le choix des livres par MM. Nowell et Depasse, l'organisation, l'administration et les finances des bibliothèques retinrent pendant deux jours l'attention des participants sous la conduite de MM. Kildal, Carnovsky et Depasse, les bibliothèques d'enfants et d'adolescents furent présentées par Mr. Nowell et ses collaborateurs. On étudia encore les méthodes et les moyens d'éducation populaire (adult education), les relations avec d'autres institutions sociales, les problèmes de construction, d'aménagement et d'équipement, les questions de classification et enfin la situation de la formation professionnelle dans les divers pays, précédée d'un exposé de Mr. Irwin, directeur de l'Ecole de bibliothécaires de University College.

A Londres, les participants entendirent de remarquables exposés dont quelques titres montreront l'intérêt: *La Bibliothèque pour Tous*, par M. Aug. Bouvier, *The public Libraries in the U. S.*, par Mr. Milton Lord, bibliothécaire à Boston, *L'organisation de la Bibliothèque des Nations Unies à Lake Success*, par son directeur Mr. Carl Milam, deux conférences générales sur les bibliothèques populaires par M. Hansen, directeur des bibliothèques populaires du Danemark, et M. Sevensma, Secrétaire général de l'IFLA, enfin un aperçu sur l'organisation et l'activité de l'IFLA par son Président, M. Munthe. Là encore, il fut possible de poser des questions aux conférenciers et le contact établi avec ces éminentes personnalités demeure parmi les plus riches expériences du cours.

Résultats. Certains d'entre eux sont déjà acquis, d'autres dépendent de l'activité des délégués à leur retour et seront par conséquent très différents suivant les pays.

La Direction du cours a d'abord recueilli un matériel assez considérable qui va être étudié par les organes compétents de l'Unesco et d'où pourront sortir certaines lignes directrices[1]). Ce

[1]) L'Unesco publiera l'été prochain une série d'études basées sur cette documentation.

matériel pourra être utile aux pays qui ont encore tout à réaliser dans le domaine de la lecture publique. La Suisse, sans se trouver dans cette catégorie, a évidemment beaucoup à apprendre des Scandinaves et des Anglo-Saxons dans ce domaine. Il est regrettable que la Suisse allemande n'ait pas eu de délégué à la Conférence. Son absence a été remarquée, d'antant plus que l'Allemagne n'étant pas membre de l'Unesco, elle eût été la représentante de la culture germanique et des méthodes allemandes utilisées dans les bibliothèques populaires.

Le second résultat acquis et qui, aux yeux des participants, est le premier, est la possibilité qui leur a été offerte de prendre contact les uns avec les autres, d'échanger leurs points de vue, d'apprendre à se connaître et à mieux réaliser les circonstances souvent difficiles dans lesquelles ils sont appelés à résoudre les mêmes problèmes, chacun avec des moyens différents. Cette prise de contact a été pour eux un élément essentiel pour leur permettre d'atteindre à cette compréhension internationale dont l'Unesco leur a fait encore mieux sentir toute la valeur. La vie en commun qui les réunit trois semaines durant à Ashburne Hall fut l'occasion pour les délégués de nouer des liens d'amitié dont bénéficieront à l'avenir leurs bibliothèques. L'échange de leurs expériences et de leurs projets apporta aux groupes un enrichissement qui dépassa parfois celui des enseignements *ex cathedra*.

L'Unesco a réalisé ainsi les deux derniers buts généraux qu'elle avait inscrits en tête de son programme. En mettant généreusement à disposition des bibliothèques les moyens qui leur ont manqué jusqu'alors, elle a manifesté d'une façon tangible l'utilité de son action qui pourra être encore développée à l'avenir.

On ne présentera pas ici une critique des cours donnés. Comme dans toute œuvre humaine, on pourrait en faire ressortir les points faibles. Cela ne serait pas de mise dans ce rapport. Mais la méthode générale s'est révélée heureuse et si, comme l'a laissé entendre Mr. Carter, on peut espérer voir se renouveler l'expérience en 1950, il n'est pas douteux que le second cours d'été n'obtienne un vif succès.

Dans le rapport final que j'étais appelé à présenter à l'Unesco, passant en revue les questions susceptibles d'être reprises sur le plan national, j'ai relevé certains points dont quelques-uns seront mentionnés ici à titre indicatif.

1. Lorsqu'on compare les moyens financiers des associations de bibliothécaires anglo-saxonnes et scandinaves avec ceux de l'ABS, on est frappé du peu d'intérêt des pouvoirs publics (cantons et Confédération) envers notre Association. On n'est guère enclin à con-

sidérer que les bibliothèques sont un des bastions de notre culture et que l'ABS, seul organisme groupant les différentes bibliothèques du pays, doit avoir les moyens nécessaires pour développer son action dans le domaine intellectuel. Trop modeste, l'ABS, craignant la publicité, néglige parfois de faire connaître son activité au public et aux autorités. Au moment où la Confédération se préoccupe à nouveau de défense culturelle, il serait opportun d'aborder ce problème.

2. L'ABS pourrait étudier l'établissement d'un plan général qui servirait de modèle aux réalisations cantonales et municipales dans le domaine des bibliothèques populaires.
3. L'ABS pourrait encourager les bibliothèques cantonales non universitaires à développer leurs services et leur activité en faveur de la lecture publique, spécialement par la création de bibliothèques d'enfants et d'adolescents.
4. L'ABS attache une grande importance à la formation professionnelle. Son corollaire est le perfectionnement professionnel. Des essais ont déjà été tentés dans ce sens. Il serait heureux de les reprendre en leur donnant un caractère plus positif et technique. On ne soulignera jamais assez le rôle de la personnalité du bibliothécaire. Mr. Nowell le rappelait en ces termes : « No library known to me has ever failed to be a popular success, if the librarian knew his job and was given a free hand by his committee ». L'Unesco recommandait aux délégations d'étudier le problème de l'échange de bibliothécaires. Des projets sont déjà à l'étude à New-York. Sur le plan national, la question pourrait être étudiée. Il est hors de doute qu'il y aurait là des possibilités de « perfectionnement » non négligeables. Certaines tentatives ont déjà donné d'heureux résultats. Il faudrait les multiplier. Cela serait en outre pour les bibliothèques l'occasion d'harmoniser peu à peu leurs méthodes de travail.

Ce rapide compte rendu aura peut-être fait réaliser les éléments positifs de la tentative de l'Unesco. Il dépend en partie des associations des bibliothécaires agissant par l'intermédiaire de l'IFLA et des associations nationales pour l'Unesco influençant leur délégation à la Conférence générale de l'Unesco que cette expérience soit reprise à l'avenir.

En terminant, je voudrais signaler que le Conseil fédéral vient de réserver au sein de la *Commission consultative* et du *Comité d'études pour l'examen des relations entre la Suisse et l'Unesco* une place à la Bibliothèque nationale et, par elle, à l'ABS et a nommé M. P. Bourgeois, membre de ces deux organismes. Il est heureux

que les bibliothèques suisses, qui auront certainement un rôle à jouer dans les relations culturelles internationales de notre pays, aient ainsi obtenu voix au chapitre.

POINTS DE VUE SUR UNE LEGISLATION POUR LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES

Conférence faite au Cours international d'été pour bibliothécaires par Robert L. HANSEN

Directeur des bibliothèques populaires du Danemark.

Il nous paraît opportun, pour compléter le rapport précédent et donner une idée de ce que furent les conférences prononcées au Cours de l'UNESCO, de publier l'une des plus remarquables d'entre elles. Nous avons le plaisir de présenter M. Robert L. Hansen, Directeur des bibliothèques populaires du Danemark, en le remerciant de pouvoir le compter parmi les collaborateurs des « Nouvelles ». Dans le temps restreint qui lui était accordé, il a apporté dans son exposé tant de suggestions, d'idées hardies et de matière à discussion fructueuse que nos lecteurs lui sauront gré de pouvoir en profiter.

L'esprit centralisateur et étatique qui anime ce projet est contraire à toutes nos traditions et à notre organisation, mais ces « Points de vue » représentent un tableau des préoccupations, des ambitions de nos collègues scandinaves et la somme des efforts accomplis déjà chez eux pour développer la lecture et l'éducation populaires et les élever à un niveau qu'elles n'ont pas encore atteint en Suisse. Il y a beaucoup à glaner dans ces principes dont certains pourraient être repris chez nous sur le plan cantonal ou municipal.

D'ailleurs, toute la politique de l'ABS, sans existence officielle et sans appui financier, a tendu à mettre à disposition du pays, sous une forme propre à son génie national, des institutions correspondant à ce que réclame M. Hansen. Elle ne cessera de s'y employer à l'avenir.

Réd.

Les considérations que je vais présenter ci-après seront adressées principalement aux représentants des pays qui n'ont pas encore un service de bibliothèques satisfaisant, entretenu par les deniers publics et destiné à la population entière. Par conséquent, mes observations ne surprendront pas les représentants des pays anglo-saxons ou scandinaves, mais elles présenteront peut-être quelque valeur pour ceux qui désirent organiser leurs bibliothèques en suivant l'exemple des Etats-Unis, du Canada, de l'Angleterre ou des Etats scandinaves. En même temps, et pour tous les pays, je voudrais essayer de poser